FOrmation Prévention COnseils Sécurité
FOPCOS

La sécurité au travail, c'est notre métier !



PROGRAMME DE FORMATION :

Personnes chargées du balisage de chantiers.

« Signalisation temporaire »

Objectif Général :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour préserver la sécurité des usagers et des personnes travaillant sur chantier par le balisage et la signalisation temporaire, en vue d'obtenir, après évaluation, un avis d'aptitude.

Objectifs pédagogiques :

Etre capable de :

- Définir l'objectif de la signalisation,
- Connaître les différents panneaux de signalisation,
- Mettre en place et en sécurité, le balisage et la signalisation temporaire adaptés.

Textes de référence :

Conforme aux réglementations Arrêté du 5 novembre 1992, arrêté du 13 novembre 1998, Code de la route, Signalisation temporaire - Manuel du chef de SETRA (Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes)

Public :

Toute personne amenée à réaliser le balisage du chantier et la signalisation temporaire.

Pré requis :

- Comprendre et parler la langue française,
- Capacité à la lecture du plan d'installation,
- Aptitude médicale à la réalisation du balisage de chantier.

Durées préconisées :

Profil du stagiaire / Durée nécessaire	Débutant	Ayant besoin d'un recyclage
Réf. FOPCOS	**FBAL2**	**FBAL1**
Théorie	1	0,5
Pratique/Test	1	0,5
Total en jour	**2**	**1**

Lieux de formation : en intra* sur le site de l'entreprise ou sur l'un de ses chantiers ; (*Formation en intra réservée à un **groupe de 10 salariés maximum** d'une seule entreprise. Le coût est forfaitaire, les locaux et matériel mis à disposition par le client. Les dates déterminées conjointement et les contenus sont adaptables en fonction de vos besoins et attentes.)*

Programme détaillé :

La formation théorique :

- Rappels
  - Code de la route
  - Textes réglementaires
  - Devoirs et responsabilités
- L'identification des différents dangers et risques du chantier,
  - Déviation des véhicules
  - Circulation des piétons
  - Travaux de tranchés
  - Dangers électriques
  - Risques de chute
- Identification des chantiers
  - Chantiers fixes
  - Chantiers mobiles
- Plan de signalisation, type de signalisation et panneaux
  - Signalisation d'approche,
  - Signalisation de position,
  - Signalisation de fin de prescription,
  - Signalisation de nuit,
  - Signalisation temporaire urbaine,
  - Signalisation des engins et véhicules,
  - Signalisation du personnel,
  - Signalisation selon la nature de la voirie,
  - Dimension des panneaux et supports.
- Schémas de signalisation
  - Chantier sur route agglomération,
  - Chantier sur route hors agglomération,
  - Chantier sur route a chaussées séparées,
  - Chantier autoroutier.

La formation pratique :

Exercices pratiques d'implantation et de dépose d'une signalisation temporaire de chantier sur voies publiques et domaines privées. Critique des exercices et recherche de ce qui peut être amélioré.

L'évaluation : Evaluation d'aptitude.

Nos formations intègrent :

- la remise à chaque stagiaire d'un document pédagogique,
- la remise à l'employeur de la grille d'évaluation du candidat,
- l'établissement de l'attestation de formation,
- la remise à l'employeur, d'un avis d'aptitude pour chaque participant ayant réussi son examen,
- en cas d'échec, une proposition de plan de formation pour combler les lacunes détectées

Matériel et accessoires nécessaires :

- Pour la formation théorique : une salle de formation avec tables et chaises en nombre suffisant,
- Pour les formations pratiques et l'examen :
  - Un domaine privé,
  - Panneaux, feu rouge, etc.

Equipement individuel des participants :

- tenue de travail et chaussures de sécurité,
- casque de sécurité, gants de manutention.
- baudrier (gilet de signalisation).

Recyclage : tous les 5 ans.

Tarif par journée de formation/évaluation

Nous contacter.

Nos tarifs ne comprennent pas :

Les frais des stagiaires (restauration, déplacement, hébergement).
Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des formateurs dans un rayon ≥ à 150km de notre siège social.

FOrmation Prévention COnseil Sécurité – 7, Avenue Lazare Carnot 31330 GRENADE - Téléphone : 06.83.11.49.83 - laurence.raoust@orange.fr
S.A.R.L. au capital de 10 000€ - RCS de Toulouse : 510 532 765 - Code NAF : 7022Z – TVA Intracom : FR26510532765
N° de déclaration d'existence enregistré auprès de la Préfecture de la région Midi-Pyrénées -Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état- : 73 31 05348 31